

MODALITÉS DU CONTRAT Pain Le Fournil de la Molière – Daniel JACOULET

LES DISTRIBUTIONS

La période s'étend du 10 janvier au 11 décembre 2024

- Elles ont lieu le mercredi de 18h45 à 19h30 à l'école élémentaire de NOVEL (70 ter av. France, ANNECY).
- Toutes les semaines, soit 38 distributions ou toutes les 2 semaines, soit 23 distributions

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
3	7	6	3	1	5	3	7	4	2	6	4
10	14	13	10	8	12	10	14	11	O)	13	11
17	21	20	17	15	19	17	21	18	16	20	18
24	28	27	24	22	26	24	28	25	23	27	25
31				29		31			30		
											Semaines

LES PANIERS / LES TARIFS :

- Vous pouvez composer votre panier en fonction du tableau proposé dans le contrat
- Les paniers sont fixés pour l'année

Semaine 1

LES PRODUITS:

Le fournil des ENTREMONTS s'engage dans une démarche de filière locale et Bio:

- En utilisant des farines issues de producteurs de la région (AB), élaborées à l'aide d'un moulin à meule de pierre.
- En choisissant des graines (lin, tournesol, courge) issus de productions (AB) locales ou françaises.
- En panifiant avec un levain naturel qui développe les arômes et le rend plus digeste.
- En utilisant de l'eau purifiée et dynamisée.
- En apportant le sel de Guérande riche en minéraux et oligo-éléments.
- En cuisant dans un four romain à chauffe au bois (chaleur tombante)

Surprise 500gr	Pain au choix du producteur parmi <i>Bis,</i> Complet, Montagnard, Lin Tournesol, Surprise.				
Bis 500gr	T80 – Blé ancien semi-complet				
Complet 500gr	T130 – Blé ancien				
Montagnard 500gr	Blé ancien T80 + 30% Seigle				
Graines lin + tournesol 500gr	Bis + graines				
Pur seigle 500gr	T130				
Moulé nature (bis) 800gr	Idem bis				
Moulé multi graines 800gr	Bis + graines (lin brun, lin doré, tournesol, courge)				

SIGNATURE DE CONTRAT

Afin de simplifier l'organisation, merci de :

- Remplir le contrat en 1 exemplaire (2 ex. si vous souhaitez conserver le vôtre après signature par le producteur). Apporter le contrat et le règlement le mercredi 29 novembre 2023 (18h45 – 19h30)
- Règlement à l'ordre de Fournil de la Molière » 4 chèque(s) correspondant(s) au montant total, qui seront débités en janvier/avril/juillet/octobre 2024.

RAPPELS IMPORTANTS

- Toute signature de contrat avec un producteur nécessite l'adhésion préalable à NOVELAMAP :
 - · Pré-inscription sur le site : www.novelamap.org (pour les NOUVEAUX adhérents)
 - · Validation de l'adhésion au moment de la remise du chèque de 10€.
- Conformément au règlement intérieur de NOVELAMAP :
 - · Tout panier non récupéré avant 19h30 sera considéré comme perdu et ne sera pas remplacé.
 - Vous vous engagez à participer à 4 distributions mini comme bénévole (18h30-19h45), inscription sur calendrier.
- Vous vous engagez dans un **lien solidaire avec le producteur**, vous acceptez donc les aléas de production, et pouvez être invités à participer à un coup de main exceptionnel sur l'exploitation.
- Pensez à suivre les informations de l'AMAP sur www.novelamap.org